



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 08/2014: Comptes communaux 2013

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont été convoqués à la séance de présentation du 28 avril 2014:

Bureau du Conseil : M. Ch. Dupertuis, Président
M. M. Markides
M. A. Roth
Mme P. Salathé
Absent M. J.-M. Mayor, Secrétaire

Municipalité: M. G. Muheim, Syndic
M. D. Delaplace
Mme Ch. Dupertuis
Mme C. Schiesser
Excusé M. Ph. Michelet

Boursier communal : M. S. Ruby

Commission de gestion: M. J.-P. Chapalay, Président
Mme M. De Watteville
Mme V. Rodondi
M. Ch. Marrel
M. F. Zürcher

Commission des finances : M. J.-P. Bolay, Président
Mme L. Boujon
M. M. Henchoz
Mme C. Juillerat
M. J.-M. Pasche

PREAMBULE

Se conformant au mandat fixé par l'article 45 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances a procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2013.

A cet effet, les documents suivants lui ont été présentés:

- Comptes de fonctionnement 2013 et balance des comptes 2013
- Commentaires sur les comptes de fonctionnement 2013
- Rapport de gestion 2013 et annexes
- Tableau des emprunts au 31.12.2013 (selon comptes de fonctionnement et bilan)
- Etat des crédits accordés par le Conseil communal (état au 31.12.13) selon préavis.

Ces documents ont été commentés à la Commission des finances et à la Commission de gestion par la Municipalité lors de la séance de présentation.

La Commission des finances, forte des explications et réponses obtenues lors de la séance précitée et après avoir pris connaissance du préavis 08/2014, a mené à bien son contrôle lors de plusieurs séances de travail.



Questions orales / écrites

Les Commissions des finances et de gestion se sont retrouvées avec la Municipalité pour les traditionnelles questions orales le 5 mai 2013.

Les questions posées l'ont été principalement dans un but de clarification et de compréhension de certains textes, chiffres ou commentaires. Les réponses reçues aux nombreuses questions de notre commission ont apporté la clarté souhaitée et lui ont permis de se forger une opinion favorable sur les documents présentés.

Aucune question écrite n'a été formulée.

CONTROLES ET SONDAGES

Comme de coutume, en plus des comptes de fonctionnement et du bilan, la Commission des finances a choisi plusieurs thèmes d'examen dont les commentaires figurent ci-après.

Notre boursier communal, M. S. Ruby, a mis spontanément à notre disposition toutes les pièces comptables permettant nos contrôles. Nous tenons à le remercier ici pour l'excellence de son travail, la clarté du classement des documents et pour sa grande serviabilité. Le contrôle des comptes est aussi l'occasion pour les membres de la Commission des finances d'avoir une discussion très ouverte avec notre boursier, discussion qui permet de mieux comprendre les méandres d'une comptabilité communale fort complexe et aussi de « faire passer » certaines idées.

Comptes de fonctionnement 2013

Dans notre rapport sur le préavis 03/2013 relatif aux comptes 2012, nous relevions que la gestion financière de notre commune n'allait pas sans réserver des surprises puisque ces comptes présentaient, après divers amortissements et dotations au Fonds de réserve et de renouvellement, un excédent de CHF 76'764.46 alors que le budget 2012 prévoyait un déficit de CHF 151'830.--. Nous parlions alors de « petit miracle ». Aujourd'hui, les mots nous manquent pour qualifier les résultats de l'exercice 2013 : alors que le budget prévoyait un déficit fort préoccupant de CHF 567'020.--, nous nous trouvons en présence d'un excédent de recettes de CHF 1'803'822.38 après amortissements et affectations obligatoires. En procédant avec largesse à des amortissements supplémentaires de CHF 918'332.-- pour le Centre scolaire 2^{ème} étape et à une attribution de CHF 830'000.-- au Fonds de réserve péréquation (9282.18), la Municipalité parvient en définitive à dégager un excédent de revenus de CHF 55'490.38, montant certes moins spectaculaire mais qui diverge néanmoins fortement des prévisions budgétaires faites pour 2013. Comment en est-on arrivé là ?

Il faut évidemment commencer par mentionner ici la quasi « explosion » des **revenus** (centres par nature 40, 41 et 44), qui ont augmenté de CHF 2'125'435.15, soit de 11.34% par rapport au budget et de CHF 1'038'508.76, soit de 5.24% par rapport à l'exercice précédent. La Municipalité explique ce phénomène réjouissant en soulignant en premier lieu l'augmentation des résultats des impôts sur les revenus, due notamment au fait que davantage de dossiers de contribuables ont pu être taxés définitivement par rapport aux acomptes facturés par l'administration cantonale des impôts (plus de 96% pour les dossiers 2011, plus de 75% pour les dossiers 2012) ; sont également relevés à ce titre les bons résultats obtenus dans le domaine des impôts dits aléatoires ou conjoncturels (droits de mutation, impôts sur les successions et donations, part à l'impôt sur les gains immobiliers). Une autre cause doit être recherchée dans l'augmentation de la capacité contributive des Cancoires, ce dont on ne saurait manquer de se féliciter. Cette vision idyllique doit cependant être quelque peu relativisée par le fait que les acomptes de l'impôt sur le revenu et la fortune sont répartis provisoirement, au début de l'année, entre le canton et les communes de domicile. La répartition réelle (opérée en fonction du domicile du contribuable au 31 décembre) peut être sensiblement différente.



Au chapitre des **charges**, il faut commencer par entonner toujours le même refrain : notre participation à des charges cantonales ou émanant d'autres communes ou associations de communes représente à elle seule **44.85%** des charges épurées 2013 (46.59% en 2012) : le montant y relatif (CHF 7'775'304.07) est certes inférieur à celui qui avait été porté au budget (CHF 8'711'650.--) ; ces données ne sont cependant que provisoires car les chiffres fournis par le canton ne sont à ce jour que des estimations. Selon la Municipalité, il faut notamment s'attendre à ce que notre participation à la facture sociale de l'Etat, fixée provisoirement à CHF 2'998'662.--, soit sensiblement plus élevée au final, d'où l'attribution de CHF 830'000.-- effectuée au Fonds de réserve péréquation (9282.18). Partant de l'idée qu'il y a une grande probabilité que ce fonds de réserve soit absorbé en 2014 déjà, il serait plus réaliste de considérer que l'excédent des recettes de l'exercice 2013 est en réalité de CHF 973'822.--.

Rappelons que ces charges ne sont pas maîtrisables par notre commune et que, pour le moment, leur ampleur relève encore pour une bonne part de la conjecture. Il en est d'autres, cependant, qui sont bien concrètes, maîtrisables et chiffrées. Au nombre de celles-ci, mentionnons les **dépenses nettes d'investissement** qui ont connu une forte croissance en 2013 (CHF 7'262'741.25 contre CHF 4'604'954.15 en 2012); cette augmentation est due principalement à l'extension du Centre scolaire (3ème étape) et aux transformations apportées au bâtiment de l'Auberge communale. Citons aussi de larges **amortissements**, notamment un amortissement supplémentaire de CHF 918'332.-- sur le Centre scolaire 2^{ème} étape, ce qui permettra de ne pas trop péjorer les résultats des prochaines années. S'agissant enfin des **dépenses courantes**, elles ont certes, dans leur ensemble, diminué par rapport au budget 2013 (-3.52%) et par rapport à l'exercice 2012 (-1.79%). Elles ont cependant connu de sensibles augmentations ponctuelles, notamment +7.38% au Centre par nature 31 (biens, services et marchandises). Les motifs allégués à ce sujet par la Municipalité (Ch. 3.2 du préavis) nous paraissent pertinents même si la réponse à la question de savoir ce qu'il faut entendre par « consentir uniquement les dépenses nécessaires » peut nécessairement être teintée de quelque subjectivité.

Au demeurant, la Commission des finances constate :

- que la marge d'autofinancement a augmenté, passant de CHF 2'174'945.09 en 2012 à CHF 3'478'389.85 en 2013, ce qui est en soi positif mais ne change rien au fait que la Municipalité a décidé d'emprunter 6 millions durant le 4^{ème} trimestre en raison des gros investissements consentis durant l'année sous revue (voir ci-dessus). Dans ce contexte, l'endettement net de notre commune a évidemment et nettement augmenté, passant de CHF 16'904'227.50 à fin 2012 à CHF 21'111'135.70 au 31.12.2013 ; calculé par habitant, il a passé de CHF 4'856.15 à CHF 5'970.35, parvenant donc bien au-delà du montant de CHF 4'000.-- qui est depuis longtemps considéré, tant par la Municipalité que par notre Commission, comme une limite supérieure à ne pas franchir.
- que le coût des emprunts subit lui aussi une forte augmentation puisqu'il a atteint CHF 663'050.55 alors qu'il ne s'élevait qu'à CHF 473'013.87 pour l'exercice 2012 ; ici aussi, la pression des investissements, consentis volontairement ou imposés par les circonstances, joue un grand rôle et il faut se réjouir de ce que la situation régnant en matière de taux d'intérêts soit demeurée favorable.

Examen du bilan (par sondage)

La répartition dans les différents postes, comme à l'habitude, est parfaitement correcte et les montants concordent. Les balances sont justes et le montant du capital également. Tous les justificatifs sont disponibles.



Examen du compte de caisse

Le compte caisse a fait l'objet d'un contrôle par sondage. Il apparaît que les opérations sont parfaitement documentées et répertoriées. Plus de 390 transactions ont été enregistrées. Le solde en caisse a évolué entre CHF 614.-- au plus bas et CHF 21'553.-- au plus haut. Il est donc resté en permanence inférieur à la somme assurée de CHF 50'000.--.

Examen du compte de chèques postal (CCP)

L'utilisation du compte CCP, contrairement au compte de caisse, a fait tout naturellement l'objet d'une activité intense. Le mouvement cumulé des débits et crédits dépasse les 50 millions de francs et capture l'essentiel des opérations générées par l'activité communale. Il est représentatif du volume de travail accompli par l'administration communale, en particulier celui de notre boursier.

Le solde en compte a évolué entre CHF 32'800.-- (son niveau le plus bas) et CHF 8'084'000.-- (son niveau le plus haut) pour s'établir à CHF 3'168'859.-- au 31.12.2013.

Etat des emprunts au 31.12.2013

Au bilan, 10 emprunts en cours totalisent une somme de CHF 28'000'000.--, soit CHF 3'500'000.-- de plus qu'à fin 2012.

Deux emprunts de Postfinance contractés en 2008 sont arrivés à terme, pour un montant total de CHF 2'500'000.-- ; leur taux moyen annuel était de 2.732%.

Un nouvel emprunt a été négocié avec Postfinance pour un montant de 6 millions, soit une augmentation de CHF 3'500'000.--. Le choix de l'établissement fut dicté par le créancier proposant les conditions les plus avantageuses du moment. Les nouvelles conditions, fixées à 2,49% pour une durée de 20 ans, peuvent être considérées comme particulièrement favorables et inférieures aux deux emprunts remboursés. La Commission des finances salue également la décision d'avoir bloqué cet emprunt sur 20 ans au vu du niveau historiquement bas des taux; même si les prévisions en matière d'évolution des taux peuvent se révéler très délicate, la probabilité qu'ils augmentent tendanciellement est plus probable que l'inverse.

Soulignons encore que le taux d'intérêt débiteur moyen de la dette communale s'élève 2.5257% contre 2.5555% en 2012.

Trésorerie courante

Dès la fin du 3^{ème} trimestre, la trésorerie s'est accrue de manière significative, à partir de la conclusion d'un nouvel emprunt de CHF 6 millions auprès de Postfinance. Pour les trois derniers mois de l'année, cette trésorerie s'est révélée un peu excessive. Au 31.12.2013, les liquidités disponibles s'élevaient à CHF 4'281'904.--. Si une liquidité trop abondante génère des coûts d'intérêts inutiles, en particulier lorsqu'elle découle de la conclusion d'emprunts bancaires, il convient de relativiser cet impact négatif sur les comptes au vu des intérêts débiteurs historiquement bas. D'autre part, dès le mois de mai 2013, les taux sur le marché des capitaux se sont subitement tendus et laissaient craindre la poursuite de ce mouvement. Au vu des dépenses engagées pour le Centre scolaire 3^{ème} étape, notre Syndic et Ministre des finances décida d'anticiper sur les besoins à venir, d'où la conclusion de l'emprunt précité. En conséquence, la Commission des finances juge parfaitement appropriée les décisions prises en matière de trésorerie. Il faut également noter que la facturation des entreprises impliquées dans la construction du Centre scolaire a, pour des raisons inexplicables, pris du retard et gonflé artificiellement les disponibilités au 31.12.2013.



Loyers bâtiments patrimoine financier

L'examen des documents « décompte des gérances » et « décompte de gestion par objet » nous a permis d'avoir une vue à la fois globale et détaillée des objets mis en gérance à une entreprise tierce. Certains constats méritent d'être mis en exergue :

- C'est l'ensemble des objets (bâtiments et places de parc) susceptibles de rapporter un loyer à la commune qui ont été attribués à une gérance. Nous comptons à ce jour 19 objets (appartements et locaux) et 37 places de parc mis en location. Aucune location n'est désormais traitée directement par la bourse (hormis les refuges).
- Pour l'année 2012, les loyers perçus par la commune via la gérance représentent une somme nette de CHF 213'977.45.
- C'est la gérance Philippe Nicod (aucun lien avec Bernard Nicod) qui a reçu mandat de la gestion de l'entier de nos biens depuis début 2013. Les frais de gestion ont été négociés à un taux avantageux et nos négociateurs méritent toutes nos félicitations.
- L'examen des comptes « gestion par objet » nous a permis de constater que le loyer de l'Auberge communale a été augmenté conformément à ce qui était stipulé dans le préavis 02/2012.

Les documents mis à notre disposition sont clairs et bien structurés. Selon notre boursier, les relations avec la nouvelle gérance sont très positives et constructives. La Commission des finances se réjouit de ce choix.

ORPC (organisation régionale de protection civile) STEP de Pully (station épuration)

Nous avons consulté :

- ORPC : comptes 2013
- STEP : rapport et décompte de l'exercice 2013

Sans entrer dans le détail de ses comptes (les Municipaux en charge de ces deux dicastères l'ayant fait avant nous), nous avons constaté la bonne tenue des comptes et la clarté des documents soumis.

Nous avons aussi pu vérifier que les participations versées à ces organismes par la Commune de Belmont (nature 660.3521.01 et 461.3526.00) correspondent bien aux documents sous revue.

Vacations du Conseil et commissions

Selon une habitude maintenant bien établie, nous avons opéré un contrôle des documents reçus et élaborés par le Secrétariat du bureau du Conseil et ceci amène les commentaires suivants :

- Tous les documents relatifs aux vacations et séances du Conseil se retrouvent tous à l'intérieur d'un même classeur. Notre nouveau secrétaire a opté pour un nouveau genre de classement qui correspond certainement mieux à ses besoins.
- Le document « Liste de présence aux séances » est maintenant utilisé de façon régulière par la grande majorité des commissions nommées par le Conseil. Certaines commissions permanentes ont opté pour un document créé spécifiquement et adapté à leurs besoins, l'essentiel étant que les informations soient claires et compréhensibles.
- Suite aux suggestions faites dans de notre rapport sur les comptes 2012, une nouvelle fiche nommée « liste de présence au dépouillement des votations » a été créée. Par contre, celle-ci n'est pas utilisée lors de chaque votation et nous souhaitons que ce soit le cas dorénavant.



- Nous avons effectué différents pointages concernant les écritures comptables et leur concordance avec les documents y relatifs ; ces contrôles nous ont permis de constater l'exactitude des chiffres soumis et de nous forger une opinion favorable sur les documents présentés.

La Commission des finances suggère d'avoir, comme l'an dernier, une discussion avec M. Mayor afin d'explorer de nouvelles voies éventuelles.

Nous tenons à remercier notre Secrétaire du Conseil, M. J.-M. Mayor, pour le travail fourni et le temps consacré au service du Conseil communal.

Et « last but not least », nos remerciements vont aussi à tous les conseillères et conseillers pour la qualité des documents fournis.

Vacations de la Municipalité

Les documents ayant trait aux vacations de notre Municipalité ont été contrôlés par sondage. Les propositions émises l'an passé à notre boursier ont été mises en œuvre et nous n'avons pas de nouvelle suggestion à formuler.

Lors d'un entretien avec notre boursier, nous avons pu nous convaincre du sérieux de la tenue des décomptes et chacune de nos questions a reçu une réponse appropriée.

Les pièces donnant lieu à des paiements par la bourse sont toutes visées par le Syndic.

Toutes les pièces sont classées de manière ordonnée, ce qui facilite les contrôles.

Nous remercions la Municipalité du soin qu'elle met à remplir les documents nécessaires à une bonne ventilation des coûts, sachant que cela n'est pas forcément la partie la plus attractive du mandat!

Contrôles par pointage de différentes pièces comptables

Comme chaque année, la Commission des finances a effectué différents pointages des factures reçues par notre administration communale.

Nos contrôles n'ont rien révélé de particulier. Nous tenons à relever l'ordre qui est maintenu dans les pièces, ce qui facilite grandement les éventuelles recherches.

ASPECTS FINANCIERS DES PREAVIS

Vérification du préavis 03/2012 – Extension du collège 3ème étape; demande de crédit de construction

Un crédit total de CHF 14'900'000.-- a été accordé dans le cadre de ce préavis pour financer les travaux.

Lors du contrôle du compte 9170.42 "Centre scolaire 3^{ème} étape", nous avons pu constater que les dépenses 2013 s'élèvent à CHF 5'463'547.80, ce qui porte les dépenses totales au 31.12.2013 à CHF 8'466'927.--. Le suivi rigoureux est assuré quotidiennement par l'administration communale (bourse).

Les comptes d'amortissement du centre scolaire se présentent comme suit dans les comptes de fonctionnement 2013:

Cpte 352.3310.00	Amortissement 2 ^{ème} étape	CHF 153'000.--
Cpte 352.3310.02	Amortissement emprunt collège CS 7 Mio	CHF 175'000.--
Cpte 352.3320.00	Amortissement suppl. collège 2 ^{ème} étape	CHF 918'332.--

Les trois comptes mentionnés pour les différents amortissements, sous le point 5 dans les conclusions du préavis 03/2012, seront créés en 2015, lorsque les coûts définitifs seront connus. La Commission des finances assurera le suivi jusqu'au bouclage des comptes.



Vérification du préavis 02/2013 – Demande de crédit de rénovation et de construction pour la réfection des couverts à fontaine

Un crédit de CHF 147'000.-- a été accordé dans le cadre de ce préavis pour financer les travaux de rénovation des fontaines ainsi qu'un crédit de CHF 30'500.-- pour la construction d'un couvert à conteneurs.

Lors du contrôle des comptes, nous avons pu constater que les dépenses jusqu'au 31.12.2013 s'élèvent à CHF 106'881.95 pour les fontaines (voir compte 9170.79) et à CHF 22'801.50 pour le couvert à conteneurs (voir compte 9170.81).

Toutes les factures devraient être en possession de l'administration communale et les montants dépensés devraient, en conséquence, rester légèrement inférieurs aux crédits accordés.

Les amortissements n'ont pas encore commencé.

Vérification du préavis 06/2013 – Loyer de la Maison Pasche, aide individuelle

Au 31.12.2013, quatre appartements sur six de la Maison Pasche étaient loués. Seul un locataire remplit actuellement les conditions pour l'aide individuelle et la Commission des finances a pu vérifier que lesdites conditions ont été respectées.

Contrairement au préavis, l'aide individuelle a été comptabilisée dans un nouveau compte 350.3665.00 "Aides individuelles prévoyance sociale", spécifique à la Maison Pasche.

Vérification du préavis 10/2013 – Extension du collège 3^{ème} étape: demande de crédit pour travaux et achat de mobilier complémentaires

Un crédit de CHF 1'496'500.-- a été accordé dans le cadre de ce préavis pour financer les travaux d'adaptation des locaux de l'ancien collège, l'entretien des toitures de la salle de gymnastique et du collège existants, la création d'une ventilation complémentaire dans le nouveau bâtiment et l'achat de mobilier.

Lors du contrôle des comptes, nous avons pu constater que les dépenses jusqu'au 31.12.2013 s'élèvent à CHF 29'981.15.

La majeure partie des factures arrivera en 2014 et la Commission des finances suivra cette thématique.

RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE

Le rapport nous est parvenu début mai 2014, ce qui nous a permis d'en prendre connaissance dans le cadre du contrôle des comptes.

Ce rapport atteste que:

- les contrôles ont été conduits en conformité avec les directives du 1er janvier 2004, complétées le 10 septembre 2008, pour l'organe de révision édictées par le Département des institutions et des relations extérieures,
- les comptes sont tenus avec soin et exactitude, tous les documents comptables sont classés numériquement, ce qui facilite les recherches,
- l'organisation du travail de notre boursier, l'enregistrement et l'établissement des divers documents, pièces justificatives, n'appelle pas d'observations particulières,
- toute la documentation nécessaire aux contrôles de la fiduciaire a été spontanément produite par notre boursier,
- le bilan de notre commune, arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que les comptes de fonctionnement résultent bien de la comptabilité; ils sont établis conformément aux prescriptions légales en la matière.



Remarques

Du rapport de la fiduciaire Fidinter, nous relevons les points suivants:

- Au 31.12.2013, le fonds de réserve pour débiteurs douteux a été maintenu à CHF 400'000.-- (compte 9282.14) par mesure de prudence.

La Commune de Belmont provisionne habituellement dans ses comptes le 50% du montant provenant du « calcul de l'évaluation des risques des débiteurs personnes physiques et morales » établi par l'Administration cantonale des impôts (ACI).

En prenant la moitié de l'évaluation du risque sur débiteurs selon l'ACI, une réduction de l'ordre de CHF 92'500.-- aurait pu être faite. Le fonds de réserve couvre donc largement le risque réel de pertes sur les créances ouvertes au 31.12.2013.

La Commission des finances approuve cette mesure de prudence.

- ReCom : le solde du compte courant débiteur ReCom (compte 9115.02) s'élève au 31.12.2013 à CHF 629'464.32. Ce montant a été confirmé par le service comptable de REcom. Un intérêt de CHF 2'908.20 a été crédité à la Bourse. L'exercice comptable 2013 enregistre les recettes pour la période s'étendant du 01.12.2012 au 30.11.2013, soit une exploitation sur 12 mois.

Aucune écriture transitoire pour couvrir la période du mois de décembre n'est enregistrée.

- Le compte capital (compte 9290.01) a enregistré l'attribution de l'excédent de revenus de l'exercice 2013 de CHF 55'490.38 et s'élève au 31 décembre 2013 à CHF 1'014'996.01.

- La valeur hors bilan* du réseau électrique est de CHF 4'430'495.40 (2012 = CHF 4'568'948.35) et celle de l'éclairage public est de CHF 834'744.60 (2012 = CHF 860'830.40).

* Cette valeur hors bilan interprète la loi sur l'approvisionnement électrique (LApEI), article 13, et est diminuée de 20%.

- Une révision intermédiaire par la fiduciaire a eu lieu courant 2013 avec une prise de caisse.

La fiduciaire ne fait aucune remarque quant à des modifications ou améliorations à apporter pour les comptes 2014. Exercice à nouveau réussi !

La fiduciaire Fidinter – par les signatures de MM. M. Despont et F. Guerry - donne un préavis favorable à l'approbation des comptes de l'exercice 2013 tels qu'ils sont présentés au Conseil communal de Belmont, sous réserve des conclusions du rapport établi par la Commission des finances.

REFLEXIONS

L'année de « vaches grasses » que nous venons de vivre a tout pour nous plonger dans une douce euphorie. Gardons-nous en bien ! Certes, une fois encore, les résultats sont meilleurs que prévus et la substance fiscale tirée de la bourse des Cancoires est impressionnante. Mais – nous le savons bien – l'augmentation régulière de ces recettes n'est pas gravée à tout jamais dans le marbre et l'endettement demeure élevé. Nous saluons donc la volonté de la Municipalité de « rester attentive et de continuer d'appliquer une gestion rigoureuse des dépenses de notre Commune ». Nous nous efforçons aussi de partager son optimisme lorsqu'elle « espère pouvoir engager dès 2015 le processus de désendettement ». Certes l'optimisme et le volontarisme font partie des ingrédients requis dans la cuisine politique.



Mais il ne faut pas oublier qu'aux dires même de la Municipalité, d'importants investissements se profilent d'ores et déjà à l'horizon (voir aussi à ce sujet le Tableau des investissements joint au Budget 2014, Préavis 11/2013) dont l'un est même qualifié de colossal par notre Exécutif (rénovation de la STEP, Ch. 9.3 du préavis) ; mentionnons aussi, à titre d'exemple, la mini centrale prévue dans le lit de la Paudèze. La prudence reste donc de mise quant aux futures dépenses !

Cet appel à la prudence peut être étayé, entre autres, par les éléments suivants :

- A moyen terme se profile la réforme de l'imposition des sociétés. Elle n'affectera pas directement où que très modestement (vu le petit nombre de sociétés) les comptes de la commune, mais bien ceux du canton et, par ricochet certainement aussi ceux de notre commune.
- Dans l'immédiat, il y a l'absence de versement de dividende de la Banque Nationale Suisse (BNS), qui impactera aussi les comptes du canton, avec les effets collatéraux connus !

Prudence ne signifie pas un arrêt total des investissements mais sous-entend un choix éclairé de nos dépenses. Comme nous l'avons déjà mentionné dans le cadre du budget 2014, il est important pour l'avenir de « faire avec ce que l'on a ».

*Dans le monde de la finance le miroir arrière est toujours plus clair que le pare-brise.
Warren Buffett*

CONCLUSIONS

La Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du

Préavis no 08/2014 « Comptes 2013 »

et vous recommande :

- de l'adopter tel que présenté, ainsi que les conclusions en page 16,
- d'accepter les comptes communaux de l'exercice 2013 tels que présentés,
- de donner décharge à la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne pour sa gestion financière de l'exercice sous revue,
- de relever la Commission des finances du mandat concernant les comptes de l'exercice 2013.

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 28 mai 2014.

Jean-Pierre BOLAY

Président

Lucienne BOUJON

Michel HENCHOZ

Christine JUILLERAT

Jean-Marc PASCHE
